



Département de l'Ain
Arrondissement Bourg
en Bresse

**VILLARS LES
DOMBES**

Date de la séance :
27 mai 2025

Nombre de
conseillers

En exercice : 27
Présents : 19
Absents : 0
Votants : 27

Date de la
convocation :
21 mai 2025

Domaine
Finances
Pour : 24
Contre :
Abstention : 3

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
001-210104436-20250528-202505D0033-DE
Date de télétransmission : 28/05/2025
Date de réception préfecture : 28/05/2025

N° 202505D0033

L'an Deux Mil vingt-cinq le 27 Mai, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre LARRIEU, Maire.

Monsieur Michel MACON a été élu secrétaire de séance.

PRÉSENTS : P. LARRIEU – M. BIELOKOPYTOFF - A. MARTIN - M. MACON – E. JACQUAND – V. PEYROL - C. VALET- J. BERTHET
- D. VENET - A. DUPERRIER – D. FROMENTIN - L. VIOLA – F. JANET - J. SAINT PIERRE – S. CLOUPET - S. ROGNARD – S. GUEDON- J. LIENHARDT – S. BAUDIN-

ABSENTS :

F. MARECHAL a donné pouvoir à M. BIELOKOPYTOFF
M.A ROUX a donné pouvoir à F. JANET
I. DUBOIS a donné pouvoir à P. LARRIEU
I. VAURES a donné pouvoir à A. DUPERRIER
C. SEMINARA a donné pouvoir à V. PEYROL
D. SEBAI a donné pouvoir à M. MACON
F. CANARD a donné pouvoir à J. LIENHARDT
P. NOBLET a donné pouvoir à S. BAUDIN

DEMANDE DE SUBVENTION : CONSTRUCTION D'UNE TRIBUNE POUR LE TERRAIN DE RUGBY

Le club de rugby de Villars les Dombes, le XV de la Dombes, est une association sportive dynamique et reconnue sur l'ensemble du territoire de la Dombes. Regroupant 400 à 450 licenciés dont plus de 200 à l'école de rugby, il s'agit de l'un des plus importants clubs de l'Ain et l'un des 5 plus gros de la Région Auvergne Rhône Alpes . Disposant de 3 sites d'entraînement à Villars-les-Dombes, Châtillon-Sur-Chalaronne et Trévoux, les matchs de niveaux supérieurs se font sur le terrain de Villars les Dombes.

- L'équipe senior du XV de la Dombes évolue depuis plusieurs années en Fédéral 2. Ce niveau de compétition nécessite certains ajustements en matière de fonctionnement du club, et notamment en termes d'équipements. En effet, un public nombreux assiste régulièrement au match de ce club, or aucun espace, si ce n'est les abords du terrain ne peut recevoir ces supporters ou les familles durant l'entraînement ou les matchs.
- Par ailleurs, la proximité des établissements scolaires (Collège et école élémentaire à 200m, lycée professionnel à 800m) fait du terrain de rugby un espace privilégié pour les activités sportives de ces établissements. L'existence d'une piste d'athlétisme en périphérie du terrain est un atout supplémentaire pour l'utilisation du site par les établissements scolaires mais également par des pratiques de particuliers ou d'autres clubs.
- Enfin, compte tenu des effectifs scolaires de l'école élémentaire, (environ 400 élèves), ce site permet lors des temps méridiens de proposer un espace autre que la cour de récréation à l'ensemble des élèves déjeunant au restaurant scolaire, ce qui limite les accidents, et les conflits.
- L'existence d'une tribune couverte viendra apporter abri, confort et sécurité tant pour le club et son école de rugby, que pour les professeurs d'EPS des différents établissements scolaires et les élèves.
- Le projet prévoit la pose sur terrassement de 3 containers 40 pieds équipés d'assises, soit 240 places dont 6 PMR.
- Le montant des travaux, au stade APD est évalué à 348 096.90 € HT. Dans le cadre de l'enveloppe « 5 000 équipements », l'Association Nationale du Sport peut soutenir ce type de projet structurant pour la Commune, de même que l'Etat au titre de la DETR et la Région au titre des équipements sportifs.
- Aussi, il est proposé de solliciter ces financeurs comme suit :

Dépenses	en € HT	Recettes	Taux	en euros
Construction Tribunes	348 096.90	Subvention ANS	40%	139 238.76
		Subvention DETR	20%	69 619.38
		Subvention Région	20%	69 619.38
		Autofinancement	20%	69 619.38
Totaux	348 096.60	Totaux	100%	348 096.60

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (*Abstention : A. DUPERRIER – J. BERTHET*)

- ✓ **Valide** le projet de construction d'une tribune
- ✓ **Autorise** M. le Maire à déposer auprès de l'Association Nationale du Sport, l'Etat et la Région AURA les demandes de subvention selon le plan de financement ci-dessus.
- ✓ **Sollicite** une dérogation pour commencement de travaux

Le 28 Mai 2025,
Le Maire,
Pierre LARRIEU

